Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

INKER INVEST – Constitution de société

Référence : L032614

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 8 août 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SPFPL d'avocats à forme de société par actions simplifiée à associé unique en cours d'immatriculation au R.C.S. de RENNES, dénommée INKER INVEST au capital de 792.000 Euros, ayant pour objet la détention, directement ou indirectement, de parts ou d'actions de toute société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat, ainsi que la participation à tout groupement étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat ; et, Toutes activités accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient une participation, y compris les opérations de financement et de garantie de financement en lien avec cet objet ; à titre accessoire, sous réserve de la réglementation applicable à la profession d'Avocat : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de biens mobiliers et immobiliers, sous réserve du respect de la réglementation applicable à la profession d'Avocat. L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et qui sont directement ou indirectement susceptibles d'en favoriser le développement, en ce compris l'obtention de tous crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires. Le siège social est fixé à RENNES (35000) – 8, place du Colombier. Le Président, nommé pour une durée illimitée, est Maître Christophe BAILLY demeurant à RENNES (35000) – 40, rue d'Inkermann. Toute cession d'actions

entre vifs intervenant entre associés ou à un tiers non associé est libre.

Consulter cette annonce en ligne